PROCÉDURES TERMINÉES DANS L'AFFAIRE JOHANNE JOHNSON

C'est la fin d'une longue saga pour Johanne Johnson, alors que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) n'a pas porté en appel la décision rendue le 21 décembre dernier. Le DPCP avait 30 jours pour le faire, mais il est arrivé à la conclusion qu'aucune erreur de droit n'avait eu lieu lorsque le juge de la Cour supérieure Carl Thibault a acquitté Johanne Johnson.

Rappelons que ce dernier a estimé que l'opération de type « Mr Big » menée à l'époque constituait un abus de procédures et qu'en définitive, les aveux de culpabilité obtenus étaient inadmissibles. « Le Tribunal parvient à la conclusion que l'effet préjudiciable de l'admission en preuve de l'aveu l'emporte ici nettement sur sa valeur probante relative », notait-on. La Couronne s'est alors retrouvée sans preuve pour soutenir ses accusations contre Johanne Johnson.

Initialement accusée de meurtre au premier degré de son conjoint James Dubé pour des événements remontant au 30 avril 1998 à Grande-Rivière, Johanne Johnson a d'abord été trouvée coupable de meurtre au deuxième degré à l'issue d'un procès tenu en 2016. Elle a purgé quatre ans et trois mois de sa peine minimale de 11 ans. Le DPCP ne portant pas la décision en appel, le dossier est maintenant clos et Johanne Johnson est libre comme l'air. **(J.P.)**

CHANDLER RÉCLAME 230 000 $ À LOUISETTE LANGLOIS

Le nouveau conseil municipal abonde dans le même sens que le précédent à propos des frais d'avocats engagés pour la défense de Louisette Langlois alors qu'elle était mairesse et qu'elle contestait sa suspension de 180 jours en raison de 20 manquements au Code d'éthique et de déontologie municipale. Déjà en janvier 2021, la Ville de Chandler avait mandaté un cabinet d'avocats afin que Louisette Langlois rembourse personnellement environ 193 000 $ défrayés pour sa défense. Le nouveau conseil municipal a décidé de poursuivre dans la même voie, en réclamant cette fois très exactement 230 410,97 $. La demande introductive d'instance en remboursement de frais de défense a été déposée la semaine dernière au palais de justice de Percé. Si la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité doit en premier lieu payer les frais de défense d'un élu pour des actes dans l'exercice de ses fonctions, certaines exceptions existent. Un article du Code municipal du Québec stipule par exemple que sur demande de la municipalité, l'élu pour qui la municipalité est tenue d'assumer les frais de défense doit lui rembourser la totalité si l'acte ou l'omission de la personne, dont l'allégation a fondé la procédure « est une faute lourde, intentionnelle ou séparable de l'exercice des fonctions de la personne ». La Ville de Chandler se base notamment sur ce point pour réclamer un remboursement. La saga se poursuivra donc dans les prochains mois. **(J.P.)**

Publireportage

MOTEL FRASER RESTAURANT

FÉDÉRATION DES Villages-relais DU QUÉBEC

Contre vents et marées

L'Équipe du Motel Fraser et du restaurant « Le Sieur de Pabos » est notre fier lauréat du Prix Inspiration pour le volet Commerce-ambassadeur. Offert chaque année par la Fédération des Villages-relais du Québec, en partenariat avec le Ministère des Transports, ce prix a pour but de reconnaître l'apport des entrepreneurs pour leur collectivité. Un prix pleinement mérité par cette équipe, qui a traversé l'événement le plus difficile de toute son histoire.

De l'épreuve à l'innovation

Alors que l'entreprise venait tout juste de compléter des rénovations majeures, les frontières de la Gaspésie ont été fermées et le Québec entrait dans la pire période de la pandémie. Au lieu de se rabattre devant l'adversité, le personnel du Motel Fraser et celui du restaurant « Le Sieur de Pabos » ont tous mis l'épaule à la roue pour affronter cette épreuve.

Première étape : réinvestir dans le bâtiment afin de sécuriser l'environnement de travail des employés et des clients. La direction a entre autres acheté un lavabo portatif avec distribution d'eau autonome, en plus de plusieurs panneaux de protection en matériaux recyclés. Cet investissement a permis au Motel Fraser d'être la première organisation hôtelière de la région à se munir de bornes automatisées zéro contact pour la gestion des clés de chambres. Cette technologie, offerte par la compagnie québécoise *Hotello* et *Multitechnique*, est une innovation en matière de logistique hôtelière et les entrepreneurs de Chandler ont participé au déploiement de cette technologie.

Prioriser les employés, la clientèle et sa communauté

La direction du Motel Fraser s'est aussi démarquée dans son adaptation à la crise de la main-d'œuvre. Plusieurs rencontres avec le personnel ont été réalisées pour réorganiser les tâches à la nouvelle réalité et voir si des changements étaient nécessaires pour protéger les employés. Finalement, c'est une équipe soudée et fière qui a traversé cette crise. Et malgré tous les obstacles, la direction du Motel Fraser et du restaurant « Le Sieur de Pabos » a fait appel à des entreprises locales pour participer à tous ces changements. Au travers de cette crise, les propriétaires ont toujours pensé à l'impact qu'ils avaient sur leur communauté.
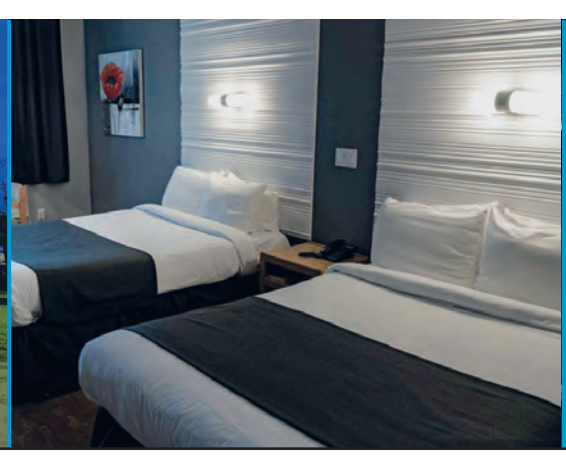
La Fédération des Villages relais est fière de compter Le Motel Fraser parmi ses lauréats des Prix Inspiration et vous invite chaleureusement à profiter de leurs services. Rendez-vous dès maintenant au 325 route 132 à Chandler pour rencontrer l'équipe! 418-563-0717